

La création du Fonds spécial mettait fin à une décennie de disputes procédurales entre les pays développés et pays en développement, mais la question du désarmement restait en suspens. [Documents 117-143] Le sous-comité de la Commission du désarmement des Nations Unies, réuni à Londres durant l'été 1957, ne marqua aucun progrès, malgré la présentation d'un plan de désarmement occidental détaillé. [Document 117] Dans son compte rendu des délibérations du sous-comité [Document 123], Charles Ritchie expose avec à-propos les raisons du clivage irrémédiable entre l'Est et l'Ouest au sujet du désarmement. À la XII^e Session de l'AGNU, les États s'efforcèrent de nouveau de remporter des victoires de propagande, après quoi l'Union soviétique annonça son intention de ne plus participer à des consultations onusiennes sur le désarmement. [Document 134] La piètre réaction occidentale à une plainte déposée par les Soviétiques auprès du Conseil de sécurité, en avril 1958, au sujet des vols du Commandement des forces aériennes stratégiques vers l'Union soviétique, amena Charles Ritchie à faire observer que le Conseil était « impuissant face aux risques réels qui pèsent sur la paix et la sécurité ». [Document 138]. À la XIII^e Session de l'AGNU, cette impuissance était manifeste, car aucune mesure constructive ne fut proposée pour relancer les négociations sur le désarmement sous l'égide des Nations Unies. Parallèlement, deux conférences indépendantes sur les attaques surprises et la suspension des essais nucléaires avaient lieu à Genève, et l'ONU en était tout simplement réduite à adopter des résolutions les appuyant.

Le chapitre deux du présent volume se penche sur la participation du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Deux sujets présentaient un intérêt immédiat pour les représentants canadiens. Premièrement, l'OTAN formulait alors un document d'orientation important, appelé MC 70, qui fixait le nombre de soldats que chaque pays devait aligner entre 1958 et 1963. [Documents 181-204] Le Canada joua un rôle décisif pour ce qui est de convaincre le Conseil de l'OTAN d'inscrire la mise en œuvre du document MC 70 dans l'Examen annuel de 1958. [Document 193] Cependant, Ottawa refusa d'engager les ressources financières nécessaires pour remplir ses obligations aux termes du document MC 70, y compris l'acquisition d'un deuxième porte-avions et le rééquipement de sa division aérienne en Europe avec des avions d'attaque. Le besoin de repli financier du Canada était également évident dans les crédits votés pour l'aide mutuelle aux pays de l'OTAN [Documents 237 à 242], qui tombèrent à 90 millions de dollars pour l'exercice 1959-1960, après avoir atteint 290 millions de dollars en 1953-1954.

La deuxième décision stratégique fondamentale qui retint l'attention des responsables canadiens en ce qui concerne l'OTAN visait la question épineuse des réserves stratégiques d'armes nucléaires en Europe. [Documents 205 à 236] Le volume 25 de la présente série proposera quantité de documents sur l'élaboration de la politique sur le rôle des armes nucléaires dans la défense continentale nord-américaine. Ottawa ne s'en intéressait pas moins à la proposition américaine de fournir des armes nucléaires à ses alliés de l'OTAN, étant donné, notamment, qu'il était possible que l'on demande à la brigade d'armée canadienne stationnée en Europe de se doter d'armes nucléaires tactiques. Après que les chefs de gouvernement de l'OTAN réunis à Paris, en décembre 1957, eurent approuvé la proposition américaine concernant les réserves stratégiques, les responsables canadiens surveillèrent de près l'évolution des négociations entre Washington et les capitales européennes sur l'incorporation d'armes nucléaires dans les arsenaux de l'Europe occidentale. La